

numéro de fiche action	Intitulés fiches actions	thème	Intitulés objectifs	Obj. fondamental/ facultatif	Indicateur	Indicateurs Etat	Indicateurs additionnels	2020	2021	2022	Moyen financiers provisionnels (2020, 2021, 2022)	2020	2021	2022	Total masse salariale (2020, 2021, 2022)	2020	2021
1	Formaliser et développer les entretiens prénataux précoces (EPP) en PMI	PMI	Objectif 1 : Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Fondamental	Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4e mois réalisé par la PMI			4%	5%	15%	839 727 €	46 635 €	207 221 €	222 752 €	476 608 €	3 600 €	4 100 €
2	Promouvoir les Entretiens Prénataux Précoces (EPP)	PMI	Objectif 1 : Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Fondamental	Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4e mois réalisé par la PMI	Part des femmes enceintes du Département ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce réalisé par la PMI.		4%	5%	15%	84 375 €	5 708 €	9 618 €	8 626 €	23 952 €	0 €	25 000 €
3	Déploiement d'un module permettant une saisie informatique nomade dans SOUS des bilans de santé en école maternelle	PMI	Objectif 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Fondamental	Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI			87%	90%	90%	81 865 €	0 €	22 547 €	5 142 €	27 689 €	0 €	20 000 €
4	Préparer le déploiement d'un protocole de coopération national médecins – puéricultrices pour la réalisation des BSEM	PMI	Objectif 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Fondamental	Niveau de réalisation du protocole	Nombre d'infirmières puéricultrices réalisant des BSEM		Discussion	signature du protocole	mise en œuvre	591 078 €	38 056 €	196 452 €	205 682 €	440 190 €	0 €	0 €
5	Conventionnement avec l'Education Nationale pour un partenariat et une mutualisation avec les médecins ou infirmiers scolaires	PMI	Objectif 2 : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Fondamental	Niveau de réalisation de la convention			Convention finalisé	Convention appliquée sur les territoires d'expérimentation	Convention mise en œuvre sur tout le territoire	41 218 €	0 €	10 714 €	6 176 €	16 890 €	0 €	3 750 €
6	Augmenter le nombre de visites à domicile réalisées par les sages-femmes de PMI	PMI	Objectif 3 : Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile prénatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Fondamental	Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale ou post-natale réalisée par une sage-femme de PMI			2,90%	3,50%	15%	540 034 €	35 543 €	166 984 €	174 830 €	377 357 €	0 €	0 €
7	Améliorer la part d'enfants de 0-2 ans vus en VAD par les puéricultrices de PMI	PMI	Objectif 4 : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Fondamental	Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI			2%	3%	4%	1 785 152 €	22 558 €	596 094 €	617 046 €	1 235 698 €	0 €	15 000 €
8	Identifier précisément les besoins territoriaux et donner aux professionnels les outils pour améliorer le niveau de qualité pour l'intervention à domicile par le biais de la démarche "petits pas, grands pas"	PMI	Objectif 5 : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Fondamental	Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI			2%	3%	15%	227 539 €	0 €	16 497 €	0 €	16 497 €	0 €	0 €
9	Repenser l'organisation de l'activité pour permettre à plus d'enfants d'être suivis par les médecins de PMI	PMI	Objectif 5 : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Fondamental	Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI			6,30%	7%	8%	1 866 914 €	0 €	616 774 €	617 046 €	1 233 820 €	0 €	0 €
10	Définir les standards de qualité de la prise en charge de l'évaluation des IP dans les MDS	ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Taux d'IP évaluées dans les délais			40%	70%	100%	354 000 €	3 000 €	18 000 €	18 000 €	39 000 €	0 €	45 000 €
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Nombre d'IP entrantes												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Nombre d'IP évaluées												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Taux d'IP évaluées sous 3 mois												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Nombre de réunions portées par le CREAI sur l'évolution de la trame d'évaluation												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Nombre de nouveaux professionnels (internes et externes) formés par la CRIP												
		ASE	Objectif 6 : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Fondamental	Elaboration d'un process de pilotage et d'évaluation en lien avec les MDS												
11	Finaliser un protocole entre les autorités judiciaires, la Préfecture, l'Education Nationale, l'Ordre des médecins et le Conseil Départemental pour définir l'intervention des forces de l'ordre dans le cadre de la mise en œuvre des Informations Préoccupantes (IP) et identifier le rôle de chacun dans le dispositif IP	ASE	Objectif 7 : Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes	Fondamental	Nombre de réunions effectuées avec les acteurs impliqués			40%	70%	100%	145 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	54 000 €	0 €	9 500 €
12	Améliorer et sécuriser le dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre de son unification	ASE	Objectif 8 : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Fondamental	Existence d'une seule entité en charge de l'accueil d'urgence des mineurs confiés à l'ASE			0%	0%	100%	933 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	400 000 €	76 500 €	0 €
		ASE	Objectif 8 : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Fondamental	Charte sur l'accueil d'urgence signée			100%									
		ASE	Objectif 8 : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Fondamental	Existence d'un référentiel unique			0%	0%	100%							
13	Accompagner les partenaires dans la formation pour mieux adapter leur offre de service aux exigences imposées par le plan de contrôle des établissements et des services	ASE	Objectif 8 : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Fondamental	Nombre d'établissements formés			0	2	5	1 027 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €	0 €	500 000 €
		ASE	Objectif 8 : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Fondamental	Part des personnels formés dans ces établissements.						- €						
14	Augmenter le nombre de prise en charge des mesures judiciaires par les services de Milieu Ouvert et élaborer un référentiel pour leur suivi	ASE	Objectif 19 : Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Fondamental	Nombre de mesures (AEMO/AEMOR) en attente				250	50	6 333 838 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €	0 €	1 787 500 €





39	Expérimenter un dispositif de relais parental destiné aux 0-6 ans sur le territoire de la Seine-et-Marne	PMI/ASE	Objectif 14 : Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à l'horizon 2022	Facultatif	Nombre d'enfants accueillis en relais parental et nombre de demi-journées consacrées aux actions collectives							9 000 €	9 000 €	18 000 €	0 €	0 €	
40	Travailler à la transition à l'âge adulte des enfants de l'ASE via les dispositifs d'insertion	DIHCS		Facultatif	Part des anciens de l'ASE dans les personnes accompagnées dans les missions locales						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	820 666 €	
		DIHCS		Facultatif	Part des anciens de l'ASE dans les personnes accompagnées dans les FIT												
		DIHCS		Facultatif	Part des anciens de l'ASE dans les personnes accompagnées dans le Hub de la réussite												
											29 105 841 €	383 700 €	3 784 697 €	4 104 596 €	8 272 993 €	618 877 €	4 477 074 €

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre	
		2020	2021
<b>Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles</b>			
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	<b>Objectif 1</b> : Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	<b>Fiche action 1</b> : Formaliser et développer les entretiens prénataux précoces (EPP) en PMI <b>Fiche action 2</b> : Promouvoir les Entretiens Prénataux Précoces (EPP)	<b>Fiche action 1</b> : Formaliser et développer les entretiens prénataux précoces (EPP) <b>Fiche action 2</b> : Promouvoir les Entretiens Prénataux Précoces (EPP)
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	<b>Objectif 2</b> : Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	<b>Fiche action 3</b> : Déploiement d'un module permettant une saisie informatique nomade dans SOLIS des bilans de santé en école maternelle <b>Fiche action 4</b> : Préparer le déploiement d'un protocole de coopération national médecins – puéricultrices pour la réalisation des BSEM	<b>Fiche action 3</b> : Déploiement d'un module permettant une saisie informatique nomade dans SOLIS des bilans de santé en école maternelle <b>Fiche action 4</b> : Préparer le déploiement d'un protocole de coopération national médecins – puéricultrices pour la réalisation des BSEM <b>Fiche action 5</b> : Conventionner les professionnels de l'Education Nationale pour une mutualisation avec les médecins infirmiers scolaires
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	<b>Objectif 3</b> : Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	<b>Fiche action 6</b> : Augmenter le nombre de visites à domicile réalisées par les sages-femmes de PMI	<b>Fiche action 6</b> : Augmenter le nombre de visites à domicile réalisées par les sages-femmes de PMI
	<b>Objectif 4</b> : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'à deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	<b>Fiche action 7</b> : Améliorer la part d'enfants de 0-2 ans vus en VAD par les puéricultrices de PMI <b>Fiche action 8</b> : Identifier précisément les besoins territoriaux et donner aux professionnels les outils pour améliorer le niveau de qualité pour l'intervention à domicile par le biais de la démarche "Petits pas, grands pas"	<b>Fiche action 7</b> : Améliorer la part d'enfants de 0-2 ans vus en VAD par les puéricultrices de PMI <b>Fiche action 8</b> : Identifier précisément les besoins territoriaux et donner aux professionnels les outils pour améliorer le niveau de qualité pour l'intervention à domicile par le biais de la démarche "Petits pas, grands pas"
	<b>Objectif 5</b> : Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans		<b>Fiche action 9</b> : Repenser l'organisation de l'activité pour permettre à plus d'enfants d'être suivis par les médecins
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)		
Soutenir les actions innovantes en PMI	<b>Objectif 13</b> : Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	<b>Fiche action 21</b> : Développer les projets de partenariats envisagés avec l'ARS et l'hôpital de Melun dans le champ de la périnatalité <b>Fiche action 23</b> : Favoriser la collaboration et l'engagement des acteurs d'un territoire autour d'actions contribuant à la santé mentale et au bien être du jeune enfant (0-3ans)	<b>Fiche action 21</b> : Développer les projets de partenariats envisagés avec l'ARS et l'hôpital de Melun dans le champ de la périnatalité <b>Fiche action 22</b> : Valoriser les actions innovantes dans l'accompagnement à la périnatalité <b>Fiche action 23</b> : Favoriser la collaboration et l'engagement des acteurs d'un territoire autour d'actions contribuant à la santé mentale et au bien être du jeune enfant (0-3ans)

Développer le relayage parental	<b>Objectif 14</b> : Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022		<b>Fiche action 39</b> : Expérimentation de relais parental destiné aux parents sur le territoire de la Seine-et-Marne
	<b>Objectif 15</b> : Soutenir les parents en situation de handicap	<b>Fiche action 26</b> : Expérimenter l'accueil de femmes enceintes en situation de handicap mental et/ou psychologique au sein des structures existantes sur le territoire du PAT de Coulommiers <b>Fiche action 29</b> : Apporter un soutien psychiatrique aux parents d'enfants suivi par l'ASE	<b>Fiche action 26</b> : Expérimenter l'accueil de femmes enceintes en situation de handicap mental et/ou psychologique au sein des structures existantes sur le territoire de Coulommiers <b>Fiche action 29</b> : Apporter un soutien psychiatrique aux parents d'enfants suivi par l'ASE
	<b>Objectif 16</b> : Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap	<b>Fiche action 27</b> : Diversifier les modes d'accompagnement et de soutien des parents d'enfants en situation de handicap	<b>Fiche action 27</b> : Diversifier les modes d'accompagnement et de soutien des parents d'enfants en situation de handicap <b>Fiche action 17</b> : Financement de l'objectif 9 Structurer les services futurs Soutien et améliorer la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap
<b>Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures</b>			
Renforcer les CRIP	<b>Objectif 6</b> : Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	<b>Fiche action 10</b> : Définir les standards de qualité de la prise en charge de l'évaluation des IP dans les MDS	<b>Fiche action 10</b> : Définir les standards de qualité de la prise en charge de l'évaluation des IP dans les MDS
	<b>Objectif 7</b> : Systématiser et renforcer les protocoles d'informations préoccupantes (IP)	<b>Fiche action 11</b> : Finaliser un protocole entre les autorités judiciaires, la Préfecture, l'Education Nationale, l'Ordre des médecins et le Conseil Départemental pour définir l'intervention des forces de l'ordre dans le cadre de la mise en œuvre des Informations Préoccupantes (IP) et identifier le rôle de chacun dans le dispositif IP	<b>Fiche action 11</b> : Finaliser un protocole entre les autorités judiciaires, la Préfecture, l'Education Nationale, l'Ordre des médecins et le Conseil Départemental pour définir l'intervention des forces de l'ordre dans le cadre de la mise en œuvre des Informations Préoccupantes (IP) et identifier le rôle de chacun dans le dispositif IP
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	<b>Objectif 8</b> : Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	<b>Fiche action 12</b> : Améliorer et sécuriser le dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre de son unification <b>Fiche action 13</b> : Accompagner les partenaires dans la formation pour mieux adapter leur offre de service aux exigences imposées par le plan de contrôle des établissements et des services <b>Fiche action 15</b> : Elaborer un schéma de protection de l'enfance, incluant le plan de contrôle des établissements et des services et le mettre en œuvre <b>Fiche action 16</b> : Mettre en place une commission de suivi des événements indésirables graves et des incidents dans les établissements et services en lien avec les services de la Préfecture	<b>Fiche action 12</b> : Améliorer et sécuriser le dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre de son unification <b>Fiche action 13</b> : Accompagner les partenaires dans la formation pour mieux adapter leur offre de service aux exigences imposées par le plan de contrôle des établissements et des services <b>Fiche action 15</b> : Elaborer un schéma de protection de l'enfance, incluant le plan de contrôle des établissements et des services et le mettre en œuvre <b>Fiche action 16</b> : Mettre en place une commission de suivi des événements indésirables graves et des incidents dans les établissements et services en lien avec les services de la Préfecture

	Mieux articuler les contrôles Etat / département		
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	<b>Objectif 9</b> : Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	<b>Fiche action 28</b> : Renforcer la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles du développement et de leurs parents	<b>Fiche action 17</b> : Structurer le futur SAPHA et améliorer la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap <b>Fiche action 18</b> : Création d'établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux <b>Fiche action 28</b> : Renforcer la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles du développement et de leurs parents
Soutenir la diversification de l'offre	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022		
	Objectif 19 : Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles	<b>Fiche action 14</b> : Augmenter le nombre de prise en charge des mesures judiciaires par les services de Milieu Ouvert et élaborer un référentiel pour leur suivi	<b>Fiche action 14</b> : Augmenter la prise en charge des mesures judiciaires par les services de Milieu Ouvert et élaborer un référentiel pour leur suivi
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux		
Systématiser l'accompagnement des retours à domicile	Systématiser les mesures d'accompagnement		
Mobiliser la société civile	<b>Objectif 23</b> : Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	<b>Fiche action 30</b> : Développer le parrainage pour les enfants confiés à l'ASE	<b>Fiche action 30</b> : Développer le parrainage pour les enfants confiés à l'ASE
<b>Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits</b>			
Développer la participation des enfants et des jeunes	<b>Objectif 10</b> : Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)		<b>Fiche action 19</b> : Identifier et mettre en œuvre des dispositifs innovants pour la participation des enfants, des jeunes et de leurs référents aux travaux de protection de l'enfance

<b>Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte</b>			
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	<b>Objectif 24</b> : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap	<b>Fiche action 31</b> : Accompagnement et sécurisation des jeunes protégés handicapés vers l'inclusion <b>Fiche action 32</b> : Associer la direction de la protection de l'enfance et des familles (DPEF) au suivi du protocole signé avec les instances judiciaires concernant la protection juridique	<b>Fiche action 31</b> : Accompagnement et sécurisation des jeunes protégés vers l'inclusion <b>Fiche action 32</b> : Associer la direction de la protection de l'enfance et des familles (DPEF) au suivi du protocole signé avec les instances judiciaires concernant la protection juridique
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	<b>Objectif 25</b> : Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	<b>Fiche action 24</b> : Lutter contre les sorties sèches de l'ASE en valorisant l'engagement et la réussite des jeunes pris en charge sur le dispositif ASE dès l'âge de 17 ans : le prix d'excellence <b>Fiche action 33</b> : Poursuivre la formation des professionnels des MDS dans l'accompagnement des MNA <b>Fiche action 34</b> : Ouvrir à de nouveaux partenaires et améliorer la mise en œuvre du protocole Etat/Département concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) <b>Fiche action 35</b> : Identifier un interlocuteur unique, référent de parcours, véritable relais pour suivre chaque mineur non accompagné et faciliter leur accès aux services de l'Etat grâce à la commission de coordination MNA (CDC-MNA) <b>Fiche action 36</b> : Construire un parcours santé pour les mineurs non accompagnés en intégrant un bilan médical dans les 15 jours après l'entrée dans le dispositif ASE	<b>Fiche action 24</b> : Lutter contre les sorties sèches de l'ASE en valorisant l'engagement et la réussite des jeunes pris en charge sur le dispositif ASE dès l'âge de 17 ans : le prix d'excellence <b>Fiche action 33</b> : Poursuivre la formation des professionnels des MDS dans l'accompagnement des MNA <b>Fiche action 34</b> : Ouvrir à de nouveaux partenaires et améliorer la mise en œuvre du protocole Etat/Département concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) <b>Fiche action 35</b> : Identifier un interlocuteur unique, référent de parcours, véritable relais pour suivre chaque mineur non accompagné et faciliter leur accès aux services de l'Etat grâce à la commission de coordination MNA (CDC-MNA) <b>Fiche action 36</b> : Construire un parcours santé pour les mineurs non accompagnés en intégrant un bilan médical dans les 15 jours après l'entrée dans le dispositif ASE
<b>Conditions pour y parvenir</b>			
Repenser la gouvernance	<b>Objectif 11</b> : Renforcer l'ODPE	<b>Fiche action 20</b> : Mettre en œuvre le programme de travail de l'ODPE avec une équipe dédiée	<b>Fiche action 20</b> : Mettre en œuvre le programme de travail de l'ODPE avec une équipe dédiée
Renforcer la formation des professionnels	<b>Objectif 26</b> : Renforcer la formation des professionnels	<b>Fiche action 37</b> : Systématiser le parcours de formations prévu pour les professionnels du Département, des établissements et services, des partenaires sur la protection de l'enfance, la parentalité et le handicap <b>Fiche action 18 : Financement rattaché à l'objectif 9</b> Création d'équipes mobiles sociales et médico-sociales d'appui aux services et établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux	<b>Fiche action 37</b> : Systématiser le parcours de formations prévu pour les professionnels du Département, des établissements et services, des partenaires sur la protection de l'enfance, la parentalité et le handicap <b>Fiche action 18 : Financement rattaché à l'objectif 9</b> Création d'équipes mobiles sociales et médico-sociales d'appui aux services et établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux
	<b>Sans objectif</b>	<b>Fiche action 25</b> : Bilan de santé des enfants de l'ASE <b>Fiche action 38</b> : Anticipation de la sortie des jeunes du dispositif ASE dès l'âge de 17 ans	<b>Fiche action 25</b> : Bilan de santé des enfants de l'ASE <b>Fiche action 38</b> : Anticipation de la sortie des jeunes du dispositif ASE dès l'âge de 17 ans <b>Fiche action 40</b> : Travailler à la transition des enfants de l'ASE vers l'adulte via le dispositif d'insertion